

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 décembre 2009, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi, et présente un exposé des prévisions budgétaires pour l'année 2010.

#### **2009-12-586 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010**

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2010 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, pour l'exercice financier 2010, un budget équilibré de 62 312 768 \$.

ADOPTÉ

#### **2009-12-587 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012**

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012, au montant de 147 773 350 \$, se détaillant comme suit :

- 2010 : 53 353 350 \$ ;
- 2011 : 60 720 000 \$ ;
- 2012 : 33 700 000 \$.

ADOPTÉ

**2009-12-588 PUBLICATION D'UN DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2010 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2010-2011-2012**

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète qu'un document explicatif du budget 2010 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012 soit publié dans Le Journal Saint-François.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2009-12-589 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 45, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 15 décembre 2009.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier